



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

Les conférences AJBM

Le mercredi 17 février 2010

Maximiser sa pratique pro bono

Me William Dufort : Depuis 1989, Me Dufort est directeur du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec. Il y a également occupé les postes de Syndic adjoint de 1982 à 1989 et de directeur du Service aux membres du Barreau de 1978 à 1982. De 1972 à 1978, M^e Dufort a exercé en pratique privée. Il a aussi été professeur de déontologie et de gestion à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec, à Montréal, de 1982 à 2000.



Me Nathalie Roy : Avocate depuis 1991, elle a œuvrée en pratique privée et communautaire avant de devenir adjointe au cabinet du bâtonnier du Barreau du Québec. Depuis 2000, elle est directrice générale d'Éducaloi, un organisme ayant pour mission d'informer les citoyens de leurs droits et de leurs obligations en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.

Me Dominique Vézina : Membre du Barreau depuis 1988, Me Vézina s'est associée au cabinet Donati Maisonneuve en 2003 après avoir été associée d'un grand cabinet. Elle œuvre principalement dans le domaine de la responsabilité civile et professionnelle. Depuis 2005, elle est membre du Conseil du Barreau de Montréal. Elle est également bénévole depuis plusieurs années au Service de préparation à l'audition de l'AJBM.



L'implication sociale *pro bono* des avocats est de plus en plus populaire et plusieurs services juridiques *pro bono* sont maintenant offerts par différents organismes. Dans le cadre de ces services, l'avocat bénévole peut être appelé à donner un avis juridique ou uniquement de l'information juridique. Il est donc important de pouvoir tracer la mince ligne séparant l'opinion juridique de l'information juridique. Lors de la conférence, Me Dufort tentera de démystifier cette zone grise entre les deux. L'avocat bénévole est souvent le premier contact auprès des justiciables avec le monde juridique. Une bonne communication est donc primordiale, et ce, à l'aide d'un langage clair et précis. Me Roy vous entretiendra sur les règles du langage clair et de la vulgarisation de l'information juridique. Finalement, l'avocat doit gérer efficacement son temps afin de le maximiser et de s'assurer une rencontre efficace. À cet effet, Me Vézina vous conseillera quant au cadre de l'entrevue.

Date : Mercredi 17 février 2010

Lieu : Palais de justice de Montréal, salle 5.15

Heure : 17 h 30 h à 19 h 30

Heures reconnues : 2 h

Coût : gratuit pour les étudiants, stagiaires et membre bénévoles des services juridiques *pro bono* de l'AJBM, 20 \$ membres, 40 \$ non-membres

(Taxes comprises : TPS #R123948960 TVQ #1012816568)

Faites parvenir votre inscription à :

AJBM, 445, boul. St-Laurent, bureau RC-03
Montréal (Québec) H2Y 3T8
Inscription par télécopieur: 514.954. 3496
ou en ligne : www.ajbm.qc.ca

Soyez dans le circuit !

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Étude : _____

Courriel : _____

No de membre du Barreau : _____

Bénévoles, stagiaires et étudiants 20,00\$ membre de l'AJBM, 40,00\$ non-membre

CHÈQUE _____ - _____

VISA _____
Votre numéro de carte
Expiration

MASTER CARD _____
Signature

AUCUN REMBOURSEMENT

N.B. : Pour pouvoir participer, vous devez acquitter les frais d'inscriptions au plus tard le jour de la conférence. Votre absence ne vous libère pas de cette obligation puisque des frais sont engagés suite à votre inscription.